



OLYMPIADES 2018

Règlement ÉPREUVE : Tir à la corde

Organisée par **bénévoles**

Article 1 : Jour / Horaire / Lieu

L'épreuve **tir à la corde** se déroule le **samedi 25 août 2018** de **14h à 15h**, au **stade municipal, sur le grand terrain d'honneur**.

Article 2 : Règle de l'épreuve

Les équipes de quartier s'affrontent en duel.

Epreuve pieds nus, mains gantées obligatoire.

L'équipe gagnante est celle qui réussit à tirer l'intégralité de l'équipe adverse au-delà du trait matérialisant les deux camps.

L'épreuve sera chronométrée afin de départager les exæquo

Tout joueur qui lâche la corde quitte le jeu.

Article 3 : Composition d'équipe

Chaque quartier présente une équipe composée de la manière suivante :

- 5 hommes
- 5 femmes

Article 4 : Comptage des points

Pour chacune des épreuves, les points seront attribués librement aux quartiers par les associations en fonction de leur barème propre.

A l'issue des épreuves, chaque association devra **départager les quartiers ex-aequo**. Chacune **rendra un classement des 14 quartiers**, au comité d'organisation des Olympiades.

A l'issue de chaque épreuve, l'attribution des points par la commission d'organisation sera le suivant : 70 points pour le 1^{er}, 65 points pour le second, 60 points pour le 3^e, etc. jusqu'au dernier (14^e) : 5 points.

Pour obtenir le classement final, la commission d'organisation additionnera ensuite tous les points attribués à chaque quartier dans chacune des épreuves ainsi qu'au fil rouge.